

COMPOSTER c'est pas (si) compliqué ! TRIER c'est pas

TEOMi

Comment

utiliser les points d'apport volontaire et les abris bacs pour les déchets non valorisables (ordures ménagères résiduelles) ?



Rendez-vous au conteneur auquel votre foyer est rattaché, muni de votre badge. Le volume de votre sac de déchets ne doit pas excéder 50 litres.

1

OUVREZ LE TAMBOUR DU CONTENEUR AVEC VOTRE BADGE



1 - Présenter votre badge sur l'écran (contrôle d'accès) situé au centre de la borne.

2 - Attendez quelques secondes que le voyant soit **vert**.

2

DÉPOSEZ VOS DÉCHETS



Une fois le tambour ouvert, veuillez y placer votre sac.

Attention à ne pas mettre un sac poubelle supérieur à 50 litres afin de ne pas bloquer le tambour.

CE BADGE N'EST PAS UTILE POUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE PAPIERS EMBALLAGES QUI RESTENT OUVERTS SANS CONTRÔLE D'ACCÈS.



3

FERMEZ LE TAMBOUR

1 - Dès que le tambour est fermé, votre sac poubelle tombe dans le conteneur.

2 - Répéter les étapes pour chaque sac poubelle à jeter.



www.loireforez.fr
dechets@loireforez.fr

Numéro information déchets :
04 26 54 70 50

